

RECUEIL des
ACTES
ADMINISTRATIFS

N°09/2019

SOMMAIRE

ACTES REGLEMENTAIRES

DELIBERATIONS

de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CERGY-

*Ce recueil contient
Une table chronologique.*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 - L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Je soussigné, Dominique LEFEBVRE, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes portés sur la table chronologique ci-après, ont :

-été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux

-figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° 09-2019, mis à la disposition du public
le **03 JUIL. 2019**

Dominique LEFEBVRE

Président



DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2019

NUMERO	OBJET	PAGE
20190702-n°1-1	Chauffage urbain : Attribution du contrat de délégation du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique - Approbation du Règlement de service	5
20190702-n°1-2	Création budget annexe ' Chauffage urbain '	8

DELIBERATIONS

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20190702-n°1-1

Séance du 2 juillet 2019

Date de la convocation du Conseil : 26 juin 2019

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix neuf, le 02 juillet, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Béatrice BREDA, Annaëlle CHATELAIN, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Hawa FOFANA, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Cédric LAPERTEAUX, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Eric LOBRY, Béatrice MARCUSSY, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTALT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Daniel DIGNE ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Céline KALNIN ayant donné pouvoir à Anne FROMENTEIL, Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Mohamed Lamine TRAORE, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Philippe HOUILLON, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Daniel BOUSSON ayant donné pouvoir à Françoise COURTIN, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Claude MATHON ayant donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE.

ABSENTS :

Nadège CORNELOUP, Elmira JAOUEN, Yannick MAURICE , Reblha MILI, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI, Malika YEBDRI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérald RUTALT

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 03/07/2019
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 09-2019

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20190702-lmc144798-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - CHAUFFAGE URBAIN : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, et R. 1411-1 et suivants,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération, et en particulier son article 6- III,

VU sa délibération n° 01 du 27 mars 2018 approuvant, sur la base de l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux du 23 mars 2018, le principe du recours à la délégation de service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique,

VU le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 1^{er} juin 2018 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre,

VU le procès-verbal de la commission de délégation de service public du 21 décembre 2018 émettant un avis sur les huit offres remises, et proposant en conséquence que les discussions et négociations soient engagées par le Président avec les quatre opérateurs concernés,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources » du 24 juin 2019,

VU l'avis favorable de la Commission « Services urbains et Ecologie urbaine » du 25 juin 2019,

VU le rapport du Président présentant dans les conditions prévues à l'article L. 1411-5 du CGCT les motifs du choix du délégataire proposé et l'économie générale du contrat, transmis aux membres du Conseil en annexe de la convocation en date du 14 juin 2019, soit quinze (15) jours francs avant la séance en leur indiquant notamment que le projet de contrat est mis à leur disposition à l'Hôtel d'agglomération auprès du Secrétariat général,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE proposant en conséquence :

- d'attribuer le contrat de délégation du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique à la société CORIANCE SAS,
- d'approuver le projet de contrat de délégation du service public et l'ensemble de ses annexes et en particulier le règlement de service,
- d'autoriser la signature dudit contrat par le Président ou son représentant,
- d'autoriser la signature par le Président ou son représentant de l'ensemble des actes et documents d'exécution du contrat de délégation de service public ;

VU le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ; et en particulier le règlement de service ;

CONSIDÉRANT que sur le fondement de la délibération précitée du 27 mars 2018, la Communauté d'agglomération a engagé une procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 du CGCT et par les dispositions de l'ordonnance et du décret relatifs aux contrats de concession susvisés, tendant à la conclusion d'un contrat de délégation de service public dont l'objet est de confier à un opérateur, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et à ses risques et périls au sens de la jurisprudence administrative, l'exploitation du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique relevant de la compétence de la CACP ;

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20190702-Imc144798-DE-1-1 Date de télétransmission : 03/07/2019 Date de réception préfecture : 03/07/2019
--

CONSIDÉRANT que quatre opérateurs ont déposé une candidature et ont été admis à présenter une offre au terme de la réunion de la commission de délégation de service public qui s'est réunie le 1^{er} Juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que chacun des quatre candidats a remis, dans les conditions prévues par le dossier de consultation des entreprises, deux offres initiales (une offre n°1 sur 20 ans et une offre n° 2 sur 25 ans) ;

CONSIDÉRANT que, sur la base de l'avis de la commission de délégation de service public réunie le 21 décembre 2018, des négociations ont été engagées avec les quatre candidats ayant remis des offres initiales ;

CONSIDÉRANT que, au terme des négociations, l'analyse des dernières offres remises par les candidats conclut, en application des critères de jugement des offres, à l'attribution du contrat à la société CORIANCE SAS sur la base de son offre n° 1 (durée de 20 ans) ;

CONSIDÉRANT que le contrat est conclu pour une durée de 20 ans à compter du début d'exploitation effectif du service (devant intervenir le 30 septembre 2019) et qu'il sera cédé, dans les conditions qu'il prévoit, à la société dédiée que la société CORIANCE SAS aura créée à cet effet et qu'elle détiendra à 100%.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ DECIDE, sur la base du choix proposé par l'autorité habilitée à signer le contrat de délégation de service public, d'attribuer le contrat de délégation du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique à la société CORIANCE SAS ;

2/ APPROUVE le projet de contrat de délégation du service public ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

3/ APPROUVE le projet de règlement du service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique ainsi que l'ensemble de ses annexes ;

4/ AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer ledit contrat de délégation de service public ;

5/ AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des actes et documents d'exécution du contrat de délégation de service public.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20190702-lmc144798-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/19
Date de réception préfecture : 03/07/19

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20190702-n°1-2

Séance du 2 juillet 2019

Date de la convocation du Conseil : 26 juin 2019

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix neuf, le 02 juillet, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Béatrice BREDAS, Annaëlle CHATELAIN, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Hawa FOFANA, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Cédric LAPERTEAUX, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELMANN, Eric LOBRY, Béatrice MARCUSSY, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Daniel DIGNE ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Céline KALNIN ayant donné pouvoir à Anne FROMENTEIL, Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Mohamed Lamine TRAORE, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Philippe HOUILLON, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Daniel BOUSSON ayant donné pouvoir à Françoise COURTIN, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE, Claude MATHON ayant donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE.

ABSENTS :

Nadège CORNELOUP, Elvira JAOUEN, Yannick MAURICE , Rebiha MILLI, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI, Mailka YEBDRI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérald RUTAUULT

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 03/07/2019
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 09-2019

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20190702-lmc144799-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - CRÉATION BUDGET ANNEXE ' CHAUFFAGE URBAIN '

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L 2224-1 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources » du 24 juin 2019,

VU l'avis favorable de la Commission « Services urbains et Ecologie urbaine » du 25 juin 2019,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE proposant de créer un budget annexe pour le service public de production, de transport et de distribution de l'énergie calorifique, à compter du budget primitif 2020.

CONSIDERANT que la production, de transport et de distribution de l'énergie calorifique constitue une activité de service public à caractère industriel et commercial,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ DECIDE de créer, à compter du budget primitif 2020, un budget annexe nommé « CHAUFFAGE URBAIN »,

2/ DECIDE que ce budget annexe relève de l'instruction budgétaire et comptable M4 et qu'il est assujéti à la TVA.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL' with a horizontal line through it.

Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20190702-lmc144799-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019



CONTACT

SECRETARIAT GENERAL

Tél : 01.34.41.42.43

courrier@cergyponoise.fr